



Motion sur les rémunérations

Les Ingénieurs des TPE, réunis en congrès à Paris les 16 et 17 décembre 2010,

Sur les salaires dans la Fonction Publique :

DENONCENT le non respect de l'engagement électoral de revalorisation de l'image, de la carrière des fonctionnaires, de leur rémunération et le marché de dupes « performance - intéressement » contre « effectifs - salaires - statuts

FUSTIGENT plus particulièrement les principes de la prime de fonctions et de résultat ;

RECUSENT les projets gouvernementaux visant à casser l'unité statutaire de la rémunération indiciaire ;

DENONCENT le discours fallacieux qui présente l'avancement d'échelon ou les promotions comme un gain suffisant du pouvoir d'achat ;

DENONCENT le mépris dont a encore une fois fait preuve l'État avec l'aumône de revalorisation du point d'indice en 2010 ;

DENONCENT la désindexation de la PSR par rapport à la grille indiciaire ;

FUSTIGENT le gel du point fonction publique dans le budget triennal 2011 à 2013

DENONCENT le recours au dispositif malhonnête de la GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires) pour exonérer l'employeur d'une revalorisation des rémunérations ;

EXIGENT une revalorisation immédiate de notre rémunération à hauteur du pouvoir d'achat perdu depuis le début des années 2000 ;

EXIGENT que les primes et éléments de régimes indemnitaires soient intégrés dans le traitement et pleinement pris en compte dans le calcul des pensions de retraites ;

DENONCENT les modalités de remboursement du « compte épargne temps » qui bradent les heures travaillées au-delà du temps annuel de travail, en monnayant les jours RTT contre un montant honteusement bas alors qu'il s'agit ni plus ni moins d'heures supplémentaires ;

RECLAMENT l'ouverture immédiate d'une concertation approfondie et sincère sur la question des rémunérations dans la fonction publique intégrant les régimes indemnitaires ;

APPORTENT leur plein soutien à la FGF-FO pour l'aboutissement de ses revendications justes et légitimes ;

Sur les avancées catégorielles sur le régime indemnitaire des ITPE :

PRENNENT acte des propositions de l'administration et **EXIGENT** une traduction immédiate dans les textes réglementaires ;

DENONCENT le manque d'ambition de ces propositions et **RAPPELLENT** leur revendication d'un alignement sur les corps d'ingénieurs homologues au sein des DREAL et de la DGAC ;

Sur la modulation par services

REVENDIQUENT l'alignement immédiat des coefficients de tous les services sur la valeur la plus élevée des services où les agents du MEDDTL exercent en position d'activité ;

DENONCENT les pratiques de certains services qui, en 2009 et en 2010, ont gommé les effets de cette revalorisation en diminuant les coefficients de modulation individuelle au prétexte fallacieux de donner aux intéressés une nouvelle marge de progression de rémunération pour les années à venir ;

EXIGENT la compensation de l'indemnité d'éloignement pour les DOM où elle a été supprimée ;

DENONCENT les velléités de suppression de ces indemnités pour Mayotte et la Guyane ;

Sur les modalités d'harmonisation des ISS

DENONCENT l'absence de concertation et de transparence dans la fixation des coefficients individuels ;

EXIGENT que l'harmonisation soit réalisée sans regrouper les corps pour mettre fin aux dérives de quelques-uns qui favorisent un sous-groupe ;

COMBATTRONT toute dérive qui conduirait à « filieriser » la gestion de l'ISS ou à la rendre fongible avec d'autres régimes indemnitaires ;

Sur l'année de décalage de l'ISS

S'INSURGENT contre cette situation qui génère en particulier une année de précarité pour les ITPE recrutés sur titre et retours d'essai ;

EXIGENT de nouveau avec fermeté qu'il soit procédé au rattrapage de ce différé dès 2011 (ISS 2010) avec l'étalement nécessaire à la limitation de l'impact fiscal ;

Sur les bonifications

PRENNENT acte de la décision d'élargir les bonifications à de nouveaux services et en **EXIGENT** la traduction immédiate ;

DENONCENT les stratagèmes mis en place par les services pour minimiser l'impact du dispositif de valorisation des carrières scientifiques et techniques, voire ne pas verser ces bonifications ;

DEMANDENT que l'administration étudie les modalités d'évolution des textes pour rétablir l'ensemble des bonifications indemnitaires quel que soit l'échelon de l'agent ;

Sur les intérim

RAPPELLENT le droit des ITPE à être rémunérés à la hauteur des responsabilités et charges supplémentaires engendrées par de telles situations et **DEMANDENT** que, indépendamment de la rémunération de l'intérim, l'ISS relatif au poste vacant soit intégralement reversé à l'intérimaire dès l'année d'exercice ;

CONDAMNENT la négation par certains services des intérim et la lecture restrictive de la notion même d'intérim qui aboutit à un déni de rémunération ou à une rémunération tronquée absolument inacceptable.

EXIGENT une concertation immédiate sur le cadrage national que l'administration a accepté de définir pour la fin du premier trimestre 2011 ;

Sur la modulation individuelle

REVENDIQUENT l'abrogation des coefficients de modulation individuels ;

DENONCENT la non application des instructions de la DRH par certains chefs de services attribuant sans aucune justification des coefficients individuels défavorables aux IDTPE promus par le principalat et aux ITPE et IDTPE en première affectation ou changeant d'échelon, parfois même en deçà des minima prévus par les textes réglementaires ;

FUSTIGENT la pratique trop souvent constatée de réduire l'effet des gains de coefficient de grade obtenus par les ITPE en abaissant arbitrairement les coefficients individuels des bénéficiaires ;

FUSTIGENT l'utilisation par certains chefs de service du coefficient individuel pour gommer les conséquences de l'homogénéisation des coefficients de services lors de la création des DIR ;

DENONCENT l'instauration, pour les thésards, d'un coefficient de service arbitraire de 0,85 alors que la thèse constitue un poste à part entière;

DENONCENT l'harmonisation des coefficients individuels des ITPE par le responsable de BOP, plaçant ce dernier en situation de juge et partie;

DENONCENT l'inconséquence de quelques chefs de services qui ne distribuent même pas la totalité des dotations ;

Sur les indemnités d'astreinte versées par l'Etat

DENONCENT les situations inacceptables engendrées par des modalités différentes de rémunération des astreintes au sein des services ;

EXIGENT en conséquence dans l'immédiat l'alignement des modalités de rémunération des astreintes sur le régime le plus favorable et la revalorisation décente du montant de l'indemnité ;

Sur la prime de fonction et de résultats :

S'INSURGENT contre les choix de cotations ineptes visant explicitement à dénigrer certains services ;

REFUSENT la prime de fonction et de résultats telle que présentée par l'administration pour le corps des ITPE ;

Sur la rémunération dans la fonction publique territoriale

DENONCENT l'opacité de fixation de régime indemnitaire de certaines collectivités territoriales et l'absence de cohérence sur un territoire ;

EXIGENT un principe général d'homologie de rémunération entre les différentes fonctions publiques ;

ATTENDENT de la DGCL, dans le cadre de sa mission de pilotage des collectivités territoriales, une information aux ingénieurs en poste dans la FPT sur les différents niveaux de régimes indemnitaires appliqués dans la FPE, dans un souci de transparence et d'harmonisation ;

FUSTIGENT le principe de transposition de l'instauration de la PFR aux collectivités territoriales ;

DONNENT MANDAT à la Commission Exécutive pour décider et mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'aboutissement de ces orientations, engagements et revendications.